

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2017 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Présents : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Florence GERMAIN, Mr Didier AUBRY, Mlle Véronique LEVERT, Mr Philippe GESLAIN, Mr Stéphane AUMEUNIER, Mr Jean-Louis MECHIN, Mme Annie GROUSSOT, Mme Josiane DUBREUIL.

Absent excusé : Mr Jean-François MERE

Secrétaire de séance : Mr Didier AUBRY

Procuration de Mr Jean-François MERE à Mr François CHABOT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
DECEMBRE 2016 :

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal (Pour : 13) approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2016.

Arrivée de Mme Annie GROUSSOT, conseillère municipale

1) Démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Mme DAMIEN Aurélie qui pour raisons personnelles démissionne de son poste de conseillère municipale.

2) Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Madame Josiane DUBREUIL suivante immédiate sur la liste n°1 « ALLOGNY, BIEN ENSEMBLE », dont faisait partie Mme Aurélie DAMIEN lors des dernières élections municipales est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal

3) Retrait de délégation à un Maire-Adjoint

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a retiré la délégation de fonction à Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjointe.

Monsieur le Maire demande à Madame Ariane DEMAZIER si elle a effectivement démissionnée. Celle-ci ne souhaite pas répondre à la question.

Madame Ariane DEMAZIER questionne Monsieur le Maire sur les raisons de son retrait de délégation de Maire-Adjointe, celui-ci ne souhaite pas répondre.

Selon l'article L 2122-18, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien en fonction de cet adjoint.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret, comme le prévoit les textes, sur le retrait ou non de la qualité d'adjointe à Mme DEMAZIER Ariane.

Après dépouillement 8 personnes souhaitent que Mme DEMAZIER Ariane reste Maire-Adjoint, 5 personnes sont contre le maintien de cette dernière dans son poste et deux personnes se sont abstenues.

Monsieur le Maire rappelle que suite au retrait de délégation de Madame Ariane DEMAZIER, il a convoqué une réunion informelle de l'équipe municipale le lundi 13 février sans convocation adressée à Madame Ariane DEMAZIER. De cette réunion il est ressorti que le fonctionnement à 3 adjoints était la meilleure solution pour garantir la continuité des actions entreprises par l'équipe en place.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter pour fonctionner avec 3 adjoints.

Après en avoir délibéré (Pour : 11 – Contre : 1 – Abstention : 3) les membres du conseil municipal décident de fonctionner avec 3 adjoints.

4) Démission d'un membre de la commission CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de madame Dominique LAVEAU qui pour raisons personnelles lui a fait part de sa décision de ne plus être membre du CCAS.

5) Réorganisation des commissions

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire propose de conserver les 3 commissions suivantes :

Communications et Associations, Education et Environnement.

La répartition des conseillers municipaux dans les commissions est la suivante :

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS	<u>Rapporteur</u> : François CHABOT <u>Membres</u> : Didier AUBRY, Jean-François MERE, Philippe GESLAIN, Jean-Louis MECHIN
EDUCATION	<u>Rapporteur</u> : Dominique LAVEAU <u>Membres</u> : Didier AUBRY, Stéphane AUMEUNIER, Florence GERMAIN, Annie GROUSSOT
ENVIRONNEMENT	<u>Rapporteur</u> : Thierry PONTIER <u>Membres</u> : Jean-François MERE, Stéphane AUMEUNIER, Christian GEDOUX, Florence GERMAIN, Jean-Louis MECHIN, Véronique LEVERT, Philippe GESLAIN

CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Lors de la constitution du CCAS Une seule liste de 4 membres (Mr Jean-Louis MECHIN, Mme Aurélie DAMIEN, Mme Véronique LEVERT, Mme Dominique LAVEAU) a été proposée:

Deux personnes ayant démissionné, le CCAS ne peut fonctionner ainsi. Il faut reconstituer une liste.

Aucune liste n'étant proposée ce dossier est reporté au prochain conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont reçu par mail la liste des commissions de la communauté de communes des Terres du Haut Berry que chacun d'entre eux peut intégrer s'il le souhaite.

Après consultation des membres du conseil municipal, les représentants de la commune sont :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>REPRESENTANTS DE LA COMMUNE</u>
Finances	Mr Stéphane AUMEUNIER
Tourisme	
Urbanisme + Fibre	Mr Philippe GESLAIN
SPANC	Mr Thierry PONTIER
Social	
Environnement	Mr Thierry PONTIER
Economie	Mr Jean-François MERE
Enfance - Jeunesse	Mr François CHABOT
TAP/NAP	Mme Dominique LAVEAU
Sport	Mr Didier AUBRY
Culture – Lecture publique	Mr Didier AUBRY
Communication	Mr François CHABOT
Voiries – bâtiments	
Petite enfance	
Personnel	

FINANCES :

Monsieur le Maire présente l'état des finances de la commune au 31 décembre 2016

- Budget communal :**- Etat des finances au 31 décembre 2016**

Fonctionnement : Dépenses : 643 410.71 €uros
Recettes : 745 251.13 €uros
Excédent : 101 840.42 €uros
Excédent antérieur : 437 288.34 €uros
Total : + 539 128.76 €uros

Investissement : Dépenses : 88 964.19 €uros
Recettes : 83 593.28 €uros
Déficit : 5 370.91 €uros
Déficit antérieur : 12 976.41 €uros
Total : - 18 347.32 €uros

- Budget assainissement :**- Etat des finances au 31 décembre 2016**

Fonctionnement : Dépenses : 20 269.27 €uros
Recettes : 60 241.48 €uros
Excédent : 39 972.21 €uros
Excédent antérieur : 60 605.34 €uros
Total : + 100 577.55 €uros

Investissement : Dépenses : 223 771.38 €uros
Recettes : 375 828.48 €uros
Excédent : 152 057.10 €uros
Déficit antérieur : 77 365.13 €uros
Total : + 74 691.97 €uros

AFFAIRES GENERALES :

- Aménagement du centre bourg :

1) Vote du programme de création d'une école unique et d'aménagement d'une cantine garderie

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, présente aux membres du conseil municipal le programme de création d'une école unique et d'aménagement d'une cantine garderie.

Le conseil municipal (Pour : 14 – Contre :1) approuve ce programme.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe qu'une réunion a eu lieu avec Mme BORDERAS Martine, Inspectrice divisionnaire de la Trésorerie des Aix d'Angillon pour faire un point sur les finances de la commune et connaître la capacité d'emprunt et une autre avec Mme Aurélie FOURGEOT, conseillère technique enfance jeunesse, pour connaître les mesures et niveau d'aide que peut proposer la CAF.

2) Cher - Ingénierie des territoires : approbation du devis d'intervention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, présente aux membres du conseil municipal ce devis d'un montant de 11 700.00 € HT.

Après en avoir délibéré (Pour : 14 – Abstention : 1) ce devis est approuvé.

Mme Ariane DEMAZIER pose la question du devenir sur l'étude chaufferie bois et réseau de chaleur en cours. Mrs Thierry PONTIER et Didier AUBRY répondent qu'aucun choix du mode de chauffage de l'ensemble du programme de l'aménagement du centre bourg n'a été effectué jusqu'alors.

- INSEE : Populations légales au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que selon l'INSEE la population totale de la commune d'Allogny au 1^{er} janvier 2017 est de 1037 habitants.

- INSEE : Initialisation du répertoire électoral unique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est prévu de mettre en place un répertoire électoral unique, géré par l'INSEE et mis à jour en continu et ce au plus tard le 31 décembre 2019.

- SDE 18 : Les contributions 2017 des collectivités adhérentes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du montant des contributions 2017 des collectivités adhérentes au SDE18.

- SEDE Environnement : Synthèse annuelle du registre d'épandage

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des épandages réalisés en 2016.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

Les parcelles C n°23, C n°26 et C n°28 situées rue de l'abreuvoir d'une superficie de 14a 04ca,

Les parcelles B n°625 et 627 situées 9 Enclos St Sulpice d'une superficie de 35a 87ca,

La parcelle A n°1007 située zone Artisanale d'une superficie de 50a 35ca,

La parcelle B n°901 située La Grande Noue d'une superficie de 11a 10ca,

- Remerciement colis de fin d'année

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr RIFFAULT Jean-Claude remercie la municipalité pour l'octroi d'un colis de fin d'année.

GESTION DU PATRIMOINE :

- Expertise de la charpente du bas

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu deux propositions. Une de la société APAVE pour 1920.00 €uros TTC et l'autre de SOCOTEC pour 1980.00 €uros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de retenir la société APAVE.

- Skate Park

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en ce qui concerne le Skate Park nous avons reçu de la part du Conseil Régional une proposition d'aide de 12000.00 €uros (montant identique à notre demande), du département une subvention de 18000.00 €uros alors que nous attendions 24000.00 €uros et rien de la réserve parlementaire à ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres de conseil municipal souhaitent attendre la réponse pour la réserve parlementaire avant de poursuivre ce dossier.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS :

Tarifs de location des matériels communaux

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, indique que suite à la délibération prise par le Conseil Municipal le 26 septembre 2016 (modification de la régie de mise à disposition des broyeurs à végétaux), il convient de délibérer afin de fixer les tarifs de location des matériels communaux :

- Barnum 3x3m : 50,00 € / Week-end
- Barnum 5x5m : 75,00 € / Week-end
- Table : 10,00 € / Week-end
- Banc : 5,00 € / Week-end

Il est rappelé que les associations de la commune d'Allogny seront prioritaires en terme de réservations des matériels puisque ceux-ci avaient été achetés pour les manifestations associatives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de tarifs de location des matériels communaux.

Informations diverses :

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que le courrier pour Orange concernant la permission de voirie a été envoyée en LRAR, que l'itinéraire proposé pour le défilé du carnaval de l'APE a été refusé à cause de la traversée de la D944 jugée trop dangereuse, que la Gaule d'Allogny remercie la Municipalité pour l'entretien des abords de l'étang communal et les deux trophées offerts pour l'enduro carpes, que le Comité des Fêtes remercie les employés municipaux pour leur bénévolat lors des différentes manifestations organisées, que le mardi 28 février sera projeté « Demain tout commence » à la salle polyvalente à 20h30 par le cinéma rural itinérant.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, adresse ses félicitations à Madame Brigitte TARDY pour son élection à la présidence du Club de l'Age d'Or en remplacement de Monsieur Jacques CHOLLET.

« Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe qu'il est présent les samedis matins en mairie et qu'il est disponible pour les personnes désirant le rencontrer. »

EDUCATION

- Informations diverses

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil que les emplois du temps du personnel de cantine et garderie ont été réorganisés, que les effectifs de cantine et de garderie sont en hausse, qu'à la rentrée de septembre 2017 les TAPS seront organisés le jeudi après midi à la place de mardi après-midi comme actuellement.

ENVIRONNEMENT

CCTV : PLUI – Enquête sur le projet de territoire

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'un questionnaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est mis en ligne sur le site de la commune.

- Etude du devis pour le plateau au croisement du chemin des Fougères et de la Route d'Henrichemont (vote pour la mise en place d'un plateau)

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'il n'a pas reçu les devis. Ce dossier sera revu au prochain conseil municipal.

PERSONNEL

- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2015 la commune a passé une convention d'adhésion avec le service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le centre de gestion a modifié l'article 3 paragraphe C en redéfinissant les actions du médecin de médecine préventive à l'égard des agents en arrêt de travail.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Régime indemnitaire du personnel communal

Suite à la réforme des cadres d'emplois la délibération concernant le régime indemnitaire du personnel communal est à revoir. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'instaurer l'indemnité d'administration comme suit :

FILIERE	GRADE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL au 1/01/2017	COEFFICIENT RETENU
Technique	Adjoint Technique	451.99	8
Animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	472.48	8
Medico-Sociale	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	472.48	8
Administrative	Adjoint Administratif	451.99	8

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'instaurer cette indemnité telle qu'elle est présentée.

La séance est levée à 20 heures 01.